

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 11 juillet 2022 à 20 h au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Louis Dupuis et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que mesdames, Helen Morrison et Caroline Desrosiers, conseillères, formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présent monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général.

À 20 h 02, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absente : Madame Virginie Lupan, conseillère.

No 7570-07-22
Adoption de l'ordre
du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Caroline Desrosiers

D'accepter l'ordre du jour tel qu'amendé :

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Suivi des questions posées à la dernière assemblée
- 4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1 Comptes payés et à payer
- 5.2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 5.3 Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 5.4 Nomination d'un adjudicataire lors de la vente pour non-paiement de taxes 2022
- 5.5 Nomination à titre de substitut à la direction générale
- 5.6 Acquisition de deux véhicules
- 5.7 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 527-2022 relatif à l'augmentation du fonds de roulement
- 5.8 Adoption de la Politique en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel
- 5.9 Adoption de la Politique de dédommagement des propriétaires lors de travaux de réfection de chemins
- 5.10 Adoption de la Politique encadrant la cession de terrains municipaux et l'octroi de servitudes par la Municipalité

Séance ordinaire du 11 juillet 2022

6.1 Travaux publics et voirie

- 6.1 Octroi de contrat – réfection du chemin Filion – phase 1
- 6.2 Prolongation de la période de travail d'un employé saisonnier du Service des travaux publics
- 6.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 526-2022 décrétant une dépense de 343 035 \$ et un emprunt en conséquence pour la réfection des ponceaux des chemins des Aulnes, des Aiglons et de la Flore

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Dépôt du rapport BiblioQUALITÉ 2022
- 7.2 Achat d'équipement pour le parc Irénée-Benoit
- 7.3 Avis de motion relatif au dépôt prochain d'un Règlement sur les parcs et sentiers municipaux

8. Urbanisme

- 8.1 Compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-37-2022 concernant l'architecture des garages séparés, les chapiteaux utilisés à des fins municipales et certaines définitions du règlement de zonage 1001 tel qu'amendé.

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Embauche de trois (3) pompiers à temps partiel

10. Environnement

- 10.1 Compte rendu du Comité consultatif d'environnement
- 10.2 Adoption Règlement numéro 1004-08-2022 modifiant les conditions d'émission des permis d'installation sanitaire du règlement sur les permis et certificats numéro 1004

- 11. Divers
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

Séance ordinaire du 11 juillet 2022

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée et des questions écrites reçues à l'avance.

No 7571-07-22
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 13 juin 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Jean Sébastien Vaillancourt

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7572-07-22
Comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Louis Dupuis

D'accepter la liste des comptes payés au 30 juin 2022 pour un montant de 177 278,83 \$ - chèques numéro 19846 à 19861, les prélèvements bancaire numéro 2416 à 2433, et les dépôts direct numéro 387 à 198.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2022 au montant de 631 926,15 \$ - chèques numéro 19862 à 19910, et les dépôts direct numéro 199 à 458.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Séance ordinaire du 11 juillet 2022

Dépôt de l'audit du vérificateur externe

Le directeur général et greffier trésorier dépose le rapport financier et le rapport de vérification de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

No 7573-07-22
Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

ATTENDU QUE la mairesse dépose son rapport portant sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

ATTENDU l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Jean Sébastien Vaillancourt

De publier le rapport dans le Journal des citoyens conformément à l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7574-07-22
Nomination d'un adjudicataire lors de la vente pour non-paiement de taxes 2022

ATTENDU l'absence du directeur général et greffier-trésorier la semaine du 18 septembre 2022;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Jean Sébastien Vaillancourt

DE mandater Christine Valiquette, directrice du Service de l'urbanisme, pour assister à la vente pour non-paiement de taxes qui aura lieu le 22 septembre 2022 afin de se porter adjudicataire des immeubles pour lesquels aucune offre n'est faite ou sur certains immeubles définis par le conseil.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7575-07-22
Nomination à titre de substitut à la direction générale

ATTENDU les vacances estivales du directeur général ;

ATTENDU QUE pour le bon fonctionnement de la Municipalité un fonctionnaire doit être désigné pour toute situation urgente ;

Séance ordinaire du 11 juillet 2022

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Sylvain Harvey

QUE soit nommée Madame Christine Valiquette, directrice du Service de l'urbanisme, du 2 au 26 septembre 2022 inclusivement à titre de substitut à la direction générale;

QUE Madame Christine Valiquette, directrice du Service de l'urbanisme, soit également autorisée à signer les chèques et autres effets urgents pour et au nom de la Municipalité durant cette période.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7576-07-22
Acquisition de
deux véhicules

ATTENDU l'état de dégradation avancé du véhicule utilisé par les services de l'urbanisme et de l'environnement aux fins d'inspection sur le territoire;

ATTENDU QU'il était prévu de remplacer ce véhicule au programme triennal des immobilisations en 2023;

ATTENDU QUE certains employés sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel sur une base quotidienne;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Sylvain Harvey

D'acquérir deux Kia Sorento PHEV EX au coût de 46 596 \$ chacun avant taxes, auprès de Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec;

QUE les fonds soient pris à même le fonds de roulement et que le terme de remboursement soit de cinq ans.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Séance ordinaire du 11 juillet 2022

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 527-2022 relatif à l'augmentation du fonds de roulement

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne avis de motion et dépose le projet de Règlement numéro 527-2022 relatif à l'augmentation du fonds de roulement.

No 7577-07-22
Adoption de la Politique en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel

ATTENDU l'adoption et l'entrée en vigueur récente du projet de loi No 59 imposant aux employeurs une nouvelle obligation explicite en matière de violence conjugale;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Jean Sébastien Vaillancourt

D'adopter la Politique en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7578-07-22
Adoption de la Politique de dédommagement des propriétaires lors de travaux de réfection de chemins

ATTENDU QU'il y a lieu d'implanter une Politique de dédommagement des propriétaires lors de travaux de réfection de chemins;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Jean Sébastien Vaillancourt

D'adopter la Politique de dédommagement des propriétaires lors de travaux de réfection de chemins.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Séance ordinaire du 11 juillet 2022

No 7579-07-22
Adoption de la
Politique
encadrant la
cession de
terrains
municipaux et
l'octroi de
servitudes par la
Municipalité

ATTENDU QU'il y a lieu d'implanter une Politique encadrant la cession de terrains municipaux et l'octroi de servitudes par la Municipalité;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Jean Sébastien Vaillancourt

D'adopter la Politique encadrant la cession de terrains municipaux et l'octroi de servitudes par la Municipalité.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7580-07-22
Octroi de contrat –
réfection du
chemin Filion –
phase 1

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a procédé à un appel d'offres public pour la phase 1 de la réfection du chemin Filion;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
9267-7368 Québec inc.	1 102 804,62 \$
Pavage Multipro inc.	1 119 653,10 \$
Les constructions CJRB inc.	1 394 602,00 \$

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Jean Sébastien Vaillancourt

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs octroie le contrat pour la phase 1 de la réfection du chemin Filion à l'entreprise 9267-7368 Québec inc. pour la somme de 1 102 805.62 \$ plus taxes;

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'approbation du ministre des Affaires municipales du règlement 514-2021.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Séance ordinaire du 11 juillet 2022

No 7581-07-22
Prolongation de la période de travail d'un employé journalier saisonnier du Service des travaux publics

ATTENDU QUE les contrats de travail des employés journalier saisonniers sont habituellement de 16 semaines et que l'employé titulaire du poste # 460 a débuté le 14 mars 2022;

ATTENDU la charge de travail actuelle au Service des travaux publics et de la voirie;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Jean Sébastien Vaillancourt

D'autoriser la prolongation de la période de travail de l'employé journalier saisonnier titulaire du poste # 460 jusqu'au 27 août 2022;

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la convention collective en vigueur.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 526-2022 décrétant une dépense de 343 035 \$ et un emprunt en conséquence pour la réfection des ponceaux des chemins des Aulnes, des Aiglons et de la Flore

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne avis de motion et dépose le projet de Règlement numéro 526-2022 décrétant une dépense de 343 035 \$ et un emprunt en conséquence pour la réfection des ponceaux des chemins des Aulnes, des Aiglons et de la Flore.

Dépôt du rapport BiblioQUALITÉ 2022

Le rapport 2022 BiblioQUALITÉ est déposé au Conseil.

No 7582-07-22
Achat d'équipement pour le parc Irénée-Benoit

ATTENDU la nécessité de sécuriser le quai d'embarcation au parc Irénée-Benoit;

ATTENDU QU'il est essentiel, à une station de location d'embarcation, d'avoir une échelle et un système de rampe pour mettre en cale sèche les embarcations (Jetslide);

Séance ordinaire du 11 juillet 2022

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Louis Dupuis

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs sécurise le quai d'embarcation au parc Irénée-Benoit avec l'achat d'une échelle et d'un système de rampe pour mettre en cale sèche les embarcations, le tout provenant de la compagnie Les Industries Iverco Inc. pour la somme de 4 116, 25 \$ plus taxes;

QUE les fonds soient pris à même le fonds du parc Irénée-Benoit.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion
relatif au dépôt
prochain d'un
Règlement sur les
parcs et sentiers
municipaux

Madame Caroline Desrosiers, conseillère donne avis de motion relatif au projet de Règlement numéro 528-2022 relatif aux parcs et sentiers municipaux.

Compte rendu du
comité consultatif
d'urbanisme

Un compte rendu du comité consultatif d'urbanisme est fait.

No 7583-07-22
Adoption du
premier projet de
Règlement
numéro 1001-37-
2022 concernant
l'architecture des
garages séparés,
les chapiteaux
utilisés à des fins
municipales et
certaines
définitions du
règlement de
zonage 1001 tel
qu'amendé.

ATTENDU QUE le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a adopté le règlement de zonage numéro 1001 pour l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une Municipalité peut modifier ses règlements d'urbanisme afin de mieux servir ses contribuables;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance du 13 juin 2022;

ATTENDU QUE le projet du présent règlement a été déposé lors de la séance du 13 juin 2022;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Séance ordinaire du 11 juillet 2022

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Jean Sébastien Vaillancourt

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 1001-37-2022 concernant l'architecture des garages séparés, les chapiteaux utilisés à des fins municipales et certaines définitions du règlement de zonage 1001 tel qu'amendé.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7584-07-22
Entérinement
d'embauche de
trois (3) pompiers
à temps partiel

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de la sécurité publique et incendie de procéder à l'embauche de trois (3) pompiers à temps partiel à la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, et ce, à compter du 27 juin 2022 ;

ATTENDU QUE ladite embauche est pour pourvoir des postes vacants;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Helen Morrison

D'entériner l'embauche de messieurs Francis Barbeau, Gabriel McNeil et Guillaume Sénécal, à titre de pompiers à temps partiel à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, et ce, à compter du 27 juin 2022.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du
comité consultatif
d'environnement

Un compte rendu du comité consultatif d'environnement est fait.

Séance ordinaire du 11 juillet 2022

No 7585-07-22
Adoption du
Règlement
numéro 1004-08-
2022 modifiant les
conditions
d'émission des
permis
d'installation
sanitaire du
règlement sur les
permis et
certificats numéro
1004

ATTENDU QUE le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, selon la loi, modifier le contenu de ses règlements afin de mieux servir les contribuables;

ATTENDU QUE la modification règlementaire a comme objectif de rendre plus efficace et efficient le suivi des permis d'installation sanitaire;

ATTENDU QU'un document « tel que construit » préparé conformément au présent règlement modifié représente un document officiel scellé par un ingénieur ou technologue attestant de la conformité de l'installation sanitaire mise en place;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance du 13 juin 2022;

ATTENDU QUE le projet du présent règlement a été déposé lors de la séance du 13 juin 2022;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Sylvain Harvey

D'adopter le Règlement numéro 1004-08-2022 modifiant les conditions d'émission des permis d'installation sanitaire du règlement sur les permis et certificats numéro 1004.

POUR : Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
 Madame Helen Morrison, conseillère;
 Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
 Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
 Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Divers

Sans objet.

Correspondance

La correspondance est déposée au Conseil.

Période de questions

Le public pose ses questions au conseil municipal.

Début : 21 h 09

Fin : 22 h 20

Séance ordinaire du 11 juillet 2022

Levée de la
séance

La présente séance est levée à 22 h 21.

Catherine Hamé
Mairesse

Jean-Philippe Gadbois
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.